CTL COMITÉ TECHNIQUE LOCAL

COMPTE-RENDU

du 11 mars 2021

✍ : fo.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr / ☎ : 02 51 12 87 07

« L'AFFAIRE » DES PONTS NATURELS DANS LE 44

RAPPEL : avant la mise en place du dispositif de Pont naturel, des agents devaient être présents, jusqu'à 50 % au feu-Trésor public.
En période de congés scolaires (1er et 8 mai, Ascension, 14 juillet, 15 août,...), la priorité était donnée à juste titre aux parents de jeunes enfants scolarisés. Cela ne pouvait que créer des tensions dans les collectifs de travail.

Lors du CTL du 12 janvier 2021, la directrice a annoncé qu'elle n'octroierait aucun Pont naturel en 2021 du fait des votes des représentants des Personnels qui étaient :

- ✗ Solidaires : contre
- ✗ CGT : abstention
- ✗ CFDT : pour
- ✗ ***FO*** : pour (Ascension) / abstention (11 novembre)
- ✗ UNSA : absent

Rappelons que le CTL ne donne qu'un avis dont la DRFiP44 n'en a trop souvent rien à faire. Ainsi, les élus en CTL votent unanimement CONTRE les suppressions d'emplois et CONTRE les restructurations. Cela ne l'empêche en rien de continuer le démantèlement des services et des conditions de travail. Écrire qu'elle est sensible à la demande syndicale, c'est de la pure provocation de la part de notre directrice. De plus, il y a des sujets fondamentaux qui ne font jamais l'objet de messages aux agents sur Ulysse 44.

Suite à de très nombreuses remontées du terrain, tout à fait légitimes, *FO* a pris la décision de faire circuler une pétition dans le 44 : elle a recueilli près de 500 signatures, preuve que *FO* était dans la bonne démarche pour permettre aux agents qui le souhaitaient, d'exprimer leur désaccord.

Ce point était à nouveau inscrit à l'ordre du jour de ce CTL : la DRFiP44 a a entériné l'octroi de **deux ponts naturels en 2021, à l'Ascension et au 11 novembre,** suite aux nouveaux votes (Solidaires : *refus* / CGT : *abstention*/ ***FO*** **pour**/ CFDT: *pour*/ UNSA : *pour*).

FUSION DES SPF DE CHÂTEAUBRIANT ET NANTES

Le regroupement des SPF est discuté depuis de nombreuses années **(voir compte-rendu national de 2014)** : ils devraient passer de 354 à 121 d'ici à mi-2022. Pour justifier ces fusions d'une mission qu'elle reconnaît comme très technique, la DGFiP sort son couplet habituel : « meilleure harmonisation des méthodes de travail, mutualisation des savoirs et savoir-faire, ... »..

Par contre, elle oublie bien évidemment de dire que les effectifs de ces services ont fondu comme neige au soleil du fait des suppressions d'emplois, rendant très compliqué le travail pour ces équipes.
Les modifications techniques de Fidji permettant la fusion des bases ont été le 1er étage de la fusée (2018), le second ayant été l'obligation faite aux notaires de dématérialiser leurs échanges avec les SPF.
Dans le 44, la fusion des SPF de Pornic et St-Nazaire est effective depuis le 1er décembre 2020. Entre Nantes et Châteaubriant, elle le sera au 10 mai prochain .

	A+	A	B	C	Totaux
Emplois avant la fusion					
Nantes 1	1	2	17	19	39
Nantes 2	2	0	10	8	20
Chateaub	1[1]	0	2	2	5
Totaux	4	2	29	29	64
Emplois après la fusion					
Totaux	2*	2	29	29	62
Effectifs avant et après la fusion					
Totaux	3 (+1)	2	28 (-1)	28 (-1)	61 (-1)

2 emplois de A+ seront positionnés en Direction.

1 - emploi gelé depuis plusieurs années

Les élues en CL : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT (http://www.fo-dgfip-sd.fr/044)
FO DGFiP 44 : 2 rue du Général Margueritte - CS 13513 - 44035 NANTES cedex – : 02 51 12 87 07

La DRFiP44 égrène de nombreuses dates de réunions mais sans jamais communiquer le moindre compte-rendu …. suite à notre demande, elle dit ne pas vouloir les diffuser, ni aux organisations syndicales ni aux agents. A la DRFiP44, le dialogue social est loin d'être époustouflant ! **VOTE unanime CONTRE.**

CENTRE DE GESTION FINANCIÈRE

Nous avions déjà évoqué la réorganisation de la Dépense lors du CTL du 19 novembre 2020 (voir tract ici).

Rappel : 3 services interviennent dans le circuit de la Dépense de l'État (les services prescripteurs, les centres de services partagés et les services facturiers). En 2019, des expérimentations ont été menées pour rapprocher CSP et SFACT sous une nouvelle dénomination : centre de gestion financière (CGF), visant à mutualiser les fonctions d'ordonnateur et de comptable public.

Il avait alors été annoncé, qu'à compter d'avril 2021, le 44 ferait partie d'une extension de l'expérimentation aux ministères dits du bloc 3.

VOTE : CONTRE à l'exception de Solidaires

Pourquoi FO a voté contre ? Carc 'est une atteinte à la notion de séparation ordonnateur/comptable[2] à laquelle *FO* a, de tout temps, été attaché.

BILAN DES CAMPAGNES IR 2020

La campagne des déclarations a été exceptionnelle vu la conjoncture sanitaire, puisqu'elle a eu lieu pendant le confinement. Les accueils physiques ont été fermés de ce fait jusqu'au 11 mai 2020. Après cette date et jusqu'à la fin de la campagne, l'accueil à distance a été privilégié et les RDV physiques au fil de l'eau ou sur RDV ont été exceptionnels (239 seulement).

	2019	2020	Différence
Appels téléphoniques	15 671	40 367	↗ + 158 %
E-contacts	26 141	39 555	↗ + 51%

Les débordements de la plate-forme nationale ont été nombreux. La directrice annonce que cette année, il n'y aura que ce seul numéro de téléphone sur les déclarations. Les débordements attendus sont nombreux encore en 2021, mais selon elle, nous y sommes mieux préparés : la DRFiP44 a anticipé en demandant des habilitations nationales indispensables pour répondre aux dossiers sur tout le territoire.

Des GT « Accueil » ont été organisés régulièrement avec la DRFiP44, les chefs de SIP et une représentation d'agents, ainsi que les organisations syndicales : ***FO*** vous a tenu informés au fur et à mesure de mai 2020 à janvier 2021, date du dernier GT (voir la page spéciale GT Accueil sur notre site).

La DRFiP44 assurera des permanences téléphoniques voire physiques si le besoin s'en fait sentir, par des agents des SIP dans des trésoreries qui viennent de perdre la mission Recouvrement. Elle a aussi fait la proposition aux maires de Paimboeuf et Guémené, qui ont perdu leur trésorerie .

Comme à son habitude, la DRFiP44 présente un rapport qui survole les difficultés rencontrées lors de la campagne IR. Retour au Pays de Candy….

MISE EN PLACE DU NRP AU 1ER JANVIER 202

Rappels des dates

01/09/20 : transferts de la mission hospitalière de Savenay et de Paimboeuf à St-Nazaire EH
01/10/20 : fusion des SPF[3] de St-Nazaire I et II + Pornic
Transferts le 01/01 /21 : ✗ de la mission recouvrement de tous les CPF[4] vers les SIP ✗ du SIP d'Ancenis à Châteaubriant ✗ du SIE de Châteaubriant à Ancenis ✗ du SIE de Pornic à St-Nazaire ---------- Création des SGC[5] avec **fermetures** de **Guémené** ⇨ Redon/ **Paimboeuf** ⇨ Pornic/**Savenay** ⇨ Pontchâteau et Nort.

La DRFiP44 fait un premier bilan : y sont évoqués les dysfonctionnements (problématiques comptables dans le kit fusion, perte des connexions VPN, anomalie MAJIC, paramétrage des TPE, versements sur ATD récurrents, habilitations REC/RAR, reroutage des BALF, intégration des données RAR dans SIRIUS REC...,) mais il n'est pas fait état des difficultés d'adaptation des agents arrivant dans un autre collectif ni de celles pour créer un nouveau collectif de travail avec des agents arrivant de plusieurs horizons.

La DRFiP44 accepte à la demande répétée de ***FO***, d'adresser aux CAPistes, un tableau des mouvements de ce début d'année lié au NRP.

- 46 agents (toutes catégories confondues et hors responsables de services) ont suivi leur mission ;
- 24 agents ont changé de spécialité pour conserver leur résidence administrative

***FO* revendique toujours à minima, la suspension du NRP !**

2-La séparation ordonnateur/comptable est un principe comptable à double finalité de contrôle et de probité : l'ordonnateur n'a pas le droit de manipuler l'argent public, seul le comptable public peut, sur l'ordre de l'ordonnateur, encaisser ou décaisser de l'argent public.

3 - Service de Publicité Foncière
4 - Centre des Finances Publiques (anciennement trésorerie)
5 - Services de gestion comptables

Les élues *FO* DGFiP 44 : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)